



Mairie de Combs-la-Ville
Place de l'Hôtel de Ville
B.P. 116 - 77 385 Combs-la-Ville Cedex
Tel. : 01 64 13.16.00
Fax : 01 60.18.06.15

Envoyé en préfecture le 16/06/2022
Reçu en préfecture le 16/06/2022
Affiché le 16/06/2022
ID : 077-217701226-20220615-2022_170C-AR

DECISION n° 2022 / 170 - C

TARIFICATION DE LA RENCONTRE DU PERSONNEL

LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment son article L 2122-22,

VU délibération n°1 du 21 septembre 2020 donnant délégation du Conseil Municipal au Maire pour l'ensemble des attributions énoncées dans les alinéas 1 à 29 de l'article L 2122-22 du CGCT,

CONSIDERANT que cette délégation inclut notamment :

De prendre toute décision concernant la fixation des tarifs des droits de voirie de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal sans limitation de montant.

CONSIDERANT Que les conjoints et les enfants des agents et des élus sont conviés à la rencontre du personnel organisée chaque année, moyennant une participation financière

DECIDE

ARTICLE 1 : Le Maire de Combs-la-Ville décide de fixer à 5€ la participation des enfants de moins de 18 ans et à 10€ la participation des conjoints adultes et des enfants âgés de 18 ans et plus.

ARTICLE 2 : Les chèques devront être établis à l'ordre de la Régie de recette centrale de Combs-la-Ville

ARTICLE 3 : La manifestation est offerte aux agents et aux élus de la commune de Combs-la-Ville

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise au Préfet de Seine-et-Marne et publiée dans les formes légales.

ARTICLE 5 :

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès du Maire de Combs-la-Ville.

Fait à Combs-la-Ville, le 15 juin 2022

Le Maire
Guy GEOFFROY
Signé